PROCÈS-VERBAL N° 20

Réunion du :	**4 JANVIER 2024**
Président de la CR :	Mickaël HERRIAU
Présents :	Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GO, Christian GUIBERT, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL
Assistent :	Vincent GARNIER, C.T.R., Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusé :	Grégoire SORIN, C.T.R.

Préambule
- M. Loïc COTTEREAU – membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
- M Gabriel GÔ – membre de ROUILLON EG (524226)
- M. Patrick PIOU – membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
- M. Patrick VAUCEL – membre de COULAINES JS (502544)

ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :
- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Article 37 du Règlement des Championnats Jeunes de la LFPL – Dossiers de suivi de retrait de point

➢ Dossier Nantes JSC Bellevue – Championnat U 15 R1

La Commission constate que l'équipe de Nantes JSC Bellevue – Championnat U 15 R1 a atteint le total de 32 pénalités au 24.11.2023.
En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'Article 37 du Règlement des Championnats Jeunes de la LFPL, la Commission décide du retrait de 4 points au classement de la compétition susmentionnée à l'équipe concernée.

➢ Dossier Nantes Etoile du Cens – Championnat U 16 R2 – Groupe B

La Commission constate que l'équipe de Nantes Etoile du Cens – Championnat U 16 R2 – Groupe B a reçu une sanction d'un an de suspension au 01.12.2023.
En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'Article 37 du Règlement des Championnats Jeunes de la LFPL, la Commission décide du retrait de 6 points au classement de la compétition susmentionnée à l'équipe concernée.

➢ Dossier Nantes La Mellinet – Championnat U 17 R2 – Groupe A

La Commission constate que l'équipe de Nantes La Mellinet – Championnat U 17 R2 – Groupe A a reçu une sanction de 18 mois de suspension au 22.12.2023.
En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'Article 37 du Règlement des Championnats Jeunes de la LFPL, la Commission décide du retrait de 6 points au classement de la compétition susmentionnée à l'équipe concernée.

3. Championnats régionaux Jeunes

Forfait général

- Mail de LA FLECHE R.C. (501961) du 23.12.2023 informant la Commission qu'elle ne se réengage pas pour la 2ème phase du Championnat U 19 R2.

La Commission :
- Déclare LA FLECHE R.C. forfait général pour la 2ème phase des championnats
- Amende ce club de 210 € (triple du droit d'engagement) conformément à l'Annexe 5 des Règlements

Calendrier – 2ème phase

En raison du nombre d'équipes engagées en Championnat U 19 R1 et R2, la Commission complète le calendrier :

10ème journée : 24 février 2024 (possibilité d'avancer les rencontres au 20 ou 27 janvier 2024)
11ème journée : 20 avril 2024

Championnats 2ème phase

La Commission, sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements, acte les montées et descentes dans chaque catégorie.

Accessions R2 vers R1 – 2ème phase

U 14 : ANGERS VAILLANTE – LE MANS AS VILLARET
U 15 : CARQUEFOU USJA – AIZENAY La France
U 16 : ANGERS SCA – LA ROCHE VF
U 17 : MULSANNE-TÉLOCHÉ AS – SEGRÉ ESHA
U 18 : BEAUCOUZÉ SC – ST NAZAIRE AF
U 19 : ANGERS SCA – GJ LES SABLES D'OLONNE

Descentes R1 vers R2 – 2ème phase

U 14 : VERTOU USSA – CHOLET SO
U 15 : NANTES JSC BELLEVUE – LAVAL STADE MFC
U 16 : SABLÉ FC – NANTES JSC BELLEVUE
U 17 : GJ DE GOULAINE – BEAUCOUZÉ SC
U 18 : LES HERBIERS VF – ST PHILBERT GDLIEU
U 19 : CARQUEFOU USJA – FONTENAY VF

Composition des groupes – 2ème phase

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours, la Commission établit la composition des groupes des Championnats Régionaux R1 et R2 U 14 – U 15 – U 16 – U 17 – U 18 et U 19 – 2ème phase pour la saison 2023/2024, et les transmet au CODIR pour validation.

U 19 – R1

	Clubs
1	REZE FC
2	NANTES BELLEVUE JSC
3	SAINT SEBASTIEN FC
4	LA CHAP. HEULIN FCEV
5	BEAUPREAU CHAP. FC
6	ANGERS SCA
7	SAUMUR OFC
8	GJ PAYS DE CHATEAU-G
9	MULSANNE-TELOCHE AS
10	SABLE/SARTHE F.C.
11	CHALLANS FC
12	GJLESSABLES D'OLONNE

U 19 – R2 – Groupe A

	Clubs
1	GORGES ELAN
2	ST-BREVIN AC
3	NANTES ST MED DOULON
4	PONTCHÂTEAU AOS
5	ST ANDRE ST MACAIRE
6	CHRISTOPHESEGUINIERE
7	TIERCE CHEFFES AS
8	MONTREUIL JUIGNEBENE
9	FONTENAY VENDEE
10	GJ POUZAUGES BOCAGES
11	LA ROCHE/YON ESOFV

U 19 – R2 – Groupe B

N°	Clubs
1	LE LOROUX LANDREAU O
2	SAVENAY MALVILLE PFC
3	CARQUEFOU USJA
4	REZE AEPR
5	ANGERS NDC
6	ANGERS CROIX BLANCHE
7	ST-SYLVAIN ANJOU AS
8	BONCHAMP ES
9	ST BERTHEVIN US
10	GJ NORD EST MANCEAU
11	GUECELARD US

U 18 – R1	
	Clubs
1	CARQUEFOU USJA
2	VERTOU USSA
3	SAINT SEBASTIEN FC
4	ST NAZAIRE AF
5	LE MANS FC
6	CHOLET SO
7	ANGERS VAILLANTE
8	BEAUCOUZE SC
9	FONTENAY VENDEE
10	LE POIRE/VIE VF

U 18 – R2 – Groupe A	
	Clubs
1	ST PHILBERT GD LIEU
2	SAUTRON AS
3	ANCENIS RCASG
4	ANGERS SCA
5	ST HILAIRE VIHIERS
6	LAVAL BOURNY AS
7	MAYENNE STADE FC
8	CHANGE CS
9	AIZENAY FRANCE
10	BOUPEREMONPROUANT FC

U 18 – R2 – Groupe B	
	Clubs
1	NANTES BELLEVUE JSC
2	THOUARE US
3	PT ST MARTIN FCGL
4	LA CHAPELLE AC CHAP
5	TRELAZE FOYER
6	CHANGÉ US
7	GJ LSCA LOUVERNE
8	LE MANS VILLARET AS
9	LES HERBIERS VF
10	LA ROCHE VENDEE

U 17 – R1	
	Clubs
1	NANTES FC 2
2	ST NAZAIRE AF
3	ANGERS VAILLANTE
4	SEGRE ESHA FOOTBALL
5	SABLE FC
6	LE MANS FC 2
7	MULSANNE-TELOCHE AS
8	FONTENAY VENDEE
9	LE POIRE/VIE VF
10	LES HERBIERS VF

U 17 – R2 – Groupe A	
	Clubs
1	NANTES SPORTING CLUB
2	ST PHILBERT GD LIEU
3	NANTES LA MELLINET
4	BEAUCOUZE SC
5	BEAUPREAU CHAPELLE
6	MONTREUIL JUIGNE
7	MAYENNE STADE FC
8	ST BERTHEVIN
9	CHANGE CS
10	LE MANS VILLARET AS

U 17 – R2 – Groupe B	
	Clubs
1	GJ DE GOULAINE
2	SAUTRON
3	PONTCHATEAU AOS
4	ORVAULT RC
5	SAUMUR OFC
6	ANGERS SCA
7	LA ROCHE ESO
8	AIZENAY FRANCE
9	GJLESSABLES D'OLONNE
10	CHALLANS FC

U 17 – R2 – Groupe C	
	Clubs
1	BOUAYE FC
2	LES SORINIERES
3	ST SYLVAIN ANJOU AS
4	CHANGÉ US
5	GJ PAYS DE CHATEAU-G
6	MERAL COSSE
7	COULAINES JS
8	ST SATURNIN MILESSE
9	MONTAIGU
10	GJ POUZAUGES BOCAGES

U 16 – R1	
	Clubs
1	VERTOU USSA 21
2	ST NAZAIRE AF 21
3	NANTES LA MELLINET 21
4	CARQUEFOU USJA 21
5	CHOLET SO 21
6	ANGERS SCA 21
7	LAVAL STADE MAY. FC 21
8	LE POIRE/VIE VF 21
9	LES HERBIERS VF 21
10	LA ROCHE VENDEE 21

U 16 – R2 – Groupe A	
	Clubs
1	NANTES BELLEVUE JSC
2	CHATEAUBRIANT VOLTIG
3	ST JULIEN DIVATTE FC
4	COUERON CHABOSSIERE
5	GJ LOIREAUXENCE VAIR
6	NORT SUR ERDRE AC
7	ANGERS VAILLANTE
8	COULAINES JS
9	LE MANS VILLARET AS
10	FONTENAY VENDEE

U 16 – R2 – Groupe B	
	Clubs
1	NANTES ETOILE CENS
2	ANCENIS RCASG
3	PONTCHATEAU AOS
4	BEAUPREAU CHAPELLE
5	BEAUCOUZE SC
6	BONCHAMP ES
7	CHANGÉ US
8	SABLE FC
9	GJ BOCAGE MANCEAU
10	LA FERTE BERNARD VS

U 15 – R1	
	Clubs
1	NANTES FC
2	VERTOU USSA
3	ST NAZAIRE AF
4	NANTES LA MELLINET
5	CARQUEFOU USJA
6	ANGERS SCO
7	BEAUCOUZE SC
8	LE MANS FC
9	LES HERBIERS VF
10	AIZENAY FRANCE

U 15 – R2 – Groupe A	
	Clubs
1	NANTES BELLEVUE JSC
2	PORNIC FOOT
3	NANTES SPORTING CLUB
4	ST MARC FOOT
5	SEGRE ESHA FOOTBALL
6	ANGERS SCA
7	ANGERS NDC
8	LA ROCHE VENDEE
9	GJLESSABLES D'OLONNE
10	GJ TALMONT STE FOY

U 15 – R2 – Groupe B	
	Clubs
1	CHATEAUBRIANT VOLTIG
2	ORVAULT SF
3	CHOLET SO
4	ANGERS VAILLANTE
5	LAVAL STADE MAY. FC
6	MAYENNE STADE FC
7	COULAINES JS
8	GJF CŒUR DE SARTHE
9	GJ POUZAUGES BOCAGES
10	GJ ASSON 13 SEPTIERS

U 15 – R2 – Groupe C	
	Clubs
1	DERVAL SC NORD ATLAN
2	GJ DE GOULAINE
3	ST FIACRE COTEAUX FC
4	ST ANDRE ST MACAIRE
5	SAUMUR OFC
6	MESLAY DU MAINE AS
7	ARNAGE PONTLIEUE US
8	SABLE FC
9	LE POIRE/VIE VF
10	CHALLANS FC

U 14 – R1	
	Clubs
1	NANTES FC
2	ST NAZAIRE AF
3	CARQUEFOU USJA
4	ANGERS SCO
5	ANGERS VAILLANTE
6	LAVAL STADE MAY. FC
7	LE MANS FC
8	LE MANS VILLARET AS
9	LA ROCHE VENDEE
10	LE POIRE/VIE VF

U 14 – R2 – Groupe A	
	Clubs
1	VERTOU USSA
2	NANTES LA MELLINET
3	NANTES DERVALLIERES
4	LA POMMERAYE POMJ.
5	ANGERS SCA
6	SEGRE ESHA FOOTBALL
7	CHANGÉ US
8	GJ PAYS DE CHATEAU-G
9	ALLONNES JS
10	SABLE FC

U 14 – R2 – Groupe B	
	Clubs
1	NANTES METALLO SC
2	NANTES BELLEVUE JSC
3	SAUTRON AS
4	ST ETIENNE DE MONTLUC
5	CHOLET SO
6	ST ANDRE ST MACAIRE
7	LES HERBIERS VF
8	GJLESSABLES D'OLONNE
9	CHALLANS FC
10	GJ AUBIGNY ALLIANCE

4. Coupe Pays de la Loire – Initiatives U 19

- 2ème tour éliminatoire

Suite au forfait général de LA FLÈCHE RC pour la 2ème phase du Championnat U 19 R2, la rencontre n° 27589150 : MULSANNE-TÉLOCHÉ AS / LA FLÈCHE RC du Samedi 6 janvier 2024 est annulée (forfait enregistré pour La Flèche RC), et MULSANNE-TÉLOCHÉ AS déclaré vainqueur.

- 3ème tour éliminatoire

En l'absence de réserves, la Commission homologue des résultats des rencontres du 2ème tour disputées les 2, 16 et 23 décembre 2023. Il reste 13 rencontres à disputer le 6 janvier 2024.

Tirage des rencontres du 3ème tour éliminatoire du 20 janvier 2024

- 4ème tour éliminatoire

La Commission procède au pré-tirage du 4ème tour éliminatoire devant se disputer le 27 janvier 2024

5. Coupe Pays de la Loire – Initiatives U 17

- 3ème tour éliminatoire

En l'absence de réserves, la Commission homologue des résultats des rencontres du 2ème tour disputées le 16 décembre 2023. Il reste 18 rencontres à disputer les 6 et 7 janvier 2024.

Tirage des rencontres du 3ème tour éliminatoire du 20 janvier 2024

- 4ème tour éliminatoire

La Commission procède au pré-tirage du 4ème tour éliminatoire devant se disputer le 27 janvier 2024

6. Coupe Pays de la Loire U 14 – U 15 et U 16

Coupe PDL U 16

Coupe réservée aux équipes disputant les championnats régionaux U 16 R1 et R2.
29 équipes engagées – 1 refus (Laval Stade MFC)

1ère phase en formule « Championnat » : 5 groupes de 4 équipes + 3 groupes de 3 équipes
Qualifiés pour la 2ème phase : les 2 premiers de chaque groupe

Coupe PDL U 15

Coupe réservée aux équipes disputant les championnats régionaux U 15 R1 et R2, ainsi qu'aux équipes accèdantes à la 2ème phase.
35 équipes engagées – 5 refus (Angers SCO – Angers NDC – Nantes FC – Saumur OFC – Segré ESHA)

1ère phase en formule « Championnat » : 8 groupes de 4 équipes + 1 groupe de 3 équipes
Qualifiés pour la 2ème phase : les 1ers de chaque groupe + les 7 meilleurs 2èmes

Coupe PDL U 14

Coupe réservée aux équipes disputant les championnats régionaux U 14 R1 et R2, ainsi qu'aux équipes accèdantes à la 2ème phase.
26 équipes engagées – 4 refus (Nantes FC – Angers SCO – St André St Macaire – Laval Stade MFC)

1ère phase en formule « Championnat » : 2 groupes de 4 équipes + 6 groupes de 3 équipes
Qualifiés pour la 2ème phase : les 2 premiers de chaque groupe

7. Prochaine réunion

Date à définir en fonction du tirage des ¼ de Finale des Coupes PDL avec le partenaire Initiatives.

Le Président,

M. HERRIAU

La Secrétaire Administrative,

N. PERROTEL